

**MAIRIE DE MURINAIS**  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU VENDREDI 28 MARS 2014 A 19 H 00.**

MEMBRES ABSENTS : Néant.

**1/ Election du maire (délibération).**

La séance est ouverte par André Ragache, maire sortant, qui déclare le nouveau Conseil municipal installé et laisse la présidence de la séance au membre le plus âgé : Gérard Guillaubey. Celui-ci fait lecture des articles du Code général des Collectivités territoriales relatifs à l'élection du maire et rappelle que chaque conseiller peut être candidat.

Les membres du Conseil municipal sont invités à procéder à l'élection du maire, au scrutin secret, à la majorité absolue au deux premiers tours et à la majorité relative au tour de scrutin.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	11
A déduire : bulletins blancs et nuls.....	2
Reste : nombre de suffrages exprimés.....	9
Majorité absolue .....	5

M. Iserable Patrice ayant obtenu 9 voix, la majorité absolue est acquise au 1<sup>er</sup> tour. Il est proclamé maire et immédiatement installé.

**2/ Détermination du nombre des adjoints (délibération).**

Monsieur le maire élu ce jour, fait lecture aux conseillers municipaux présents de l'article L. 2122-2 du Code général des Collectivités Territoriales qui précise que « les conseillers municipaux déterminent librement le nombre des adjoints au maire, sans que ce nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal ».

En conséquence, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe à 2 le nombre des adjoints

**3/ Election des adjoints (délibération).**

Election du premier adjoint.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	11
A déduire : bulletins blancs et nuls.....	3
Reste : nombre de suffrages exprimés.....	8
Majorité absolue .....	5

M. Giroud Cédric ayant obtenu 8 voix, la majorité absolue est acquise au 1<sup>er</sup> tour. Il est proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

Election du deuxième adjoint.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	11
A déduire : bulletins blancs et nuls.....	0
Reste : nombre de suffrages exprimés .....	11
Majorité absolue .....	11

M. Prunelle Fabrice ayant obtenu 11 voix, la majorité absolue est acquise au 1<sup>er</sup> tour. Il est proclamé deuxième adjoint et a été immédiatement installé.

**4/ Nomination des délégués auprès des Syndicats intercommunaux (délibération).**

Monsieur le Maire explique qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il y a lieu de procéder à la nomination des délégués titulaires et suppléants pour représenter la commune au sein des Syndicats intercommunaux. Le Conseil municipal procède au vote et désigne les délégués suivants :

• **Délégués au SIS : Syndicat Intercommunal Scolaire (délibération).**

<u>Délégués titulaires :</u>	ISERABLE Patrice	<u>Délégués suppléants :</u>	PRUNELLE Fabrice
	FREMONT Loïc		PRINCET Véronique

• **Délégués au SEDI : Syndicat des Energies du Département de l'Isère (délibération).**

<u>Délégués titulaires :</u>	ISERABLE Patrice	<u>Délégués suppléants :</u>	TANCHON Laurent
------------------------------	------------------	------------------------------	-----------------

• **Délégués au SIRCO : Syndicat Intercommunal Rural des Coteaux (délibération).**

<u>Délégués titulaires :</u>	REYNAUD Raphaël	<u>Délégués suppléants :</u>	FREMONT Loïc
	BRUNAT Jérôme		MISKULIN Christelle

**Fin de séance : 20 h 30.**